



INFORMATION

MAISONS DU MONDE

INFORMATION SUR LA REMUNERATION DE JULIE WALBAUM, DIRECTRICE GENERALE

Vertou, le 24 mars 2023

Conformément au Code de gouvernement des sociétés cotées Afep-Medef et aux recommandations de l'Autorité des marchés financiers, Maisons du Monde (Euronext Paris : MDM ; Code ISIN : FR0013153541) rend publiques les décisions prises par son Conseil d'administration le 22 mars 2023 concernant les éléments de rémunération de Madame Julie WALBAUM, ancienne Directrice Générale de la Société.

Rémunération variable de Madame Julie WALBAUM pour la période du 1er janvier au 15 mars 2023

Le Conseil d'administration du 25 janvier dernier, sur proposition de son Comité des nominations et des rémunérations, avait fixé de la manière suivante la rémunération variable annuelle de Madame Julie WALBAUM pour la période du 1^{er} janvier 2023 – 15 mars 2023, correspondant à la période de transition avant l'entrée en vigueur de la nomination de Monsieur François-Melchior de POLIGNAC comme Directeur Général :

- la rémunération variable annuelle de la Directrice Générale pourra être comprise entre 0 % et 100 % de la rémunération fixe brute annuelle de celle-ci *pro rata temporis* de la durée d'exercice de son mandat, soit du 1^{er} janvier 2023 au 15 mars 2023, en fonction de l'atteinte des objectifs fixés par le Conseil d'administration ;
- les objectifs cumulatifs à atteindre, qui seront appréciés par le Conseil d'administration, sont les suivants : qualité de la transition avec le futur Directeur Général et qualité de la communication interne et externe concernant la Société.

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a évalué l'atteinte globale de ces objectifs à 100%.

En appliquant ce taux d'atteinte à la rémunération brute fixe annuelle de la Directrice Générale au *pro rata temporis* pour la période du 1er janvier au 15 mars 2023 (soit 2 mois et demi sur l'année) le montant de la rémunération variable annuelle dû au titre de 2023 s'établit à 104 166 euros, arrondi à 104 000 euros.

Le versement effectif de cette rémunération variable sera soumis au vote des actionnaires réunis pour l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice 2023.

Acquisition définitive par la Directrice Générale d'actions gratuites de performance au titre du plan « 2020 »

Lors de la séance du 8 mars 2023, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, avait validé le taux d'atteinte des conditions de performance à



100% concernant le plan d'attribution d'actions de performance « 2020 ». Ainsi que le nombre définitif d'actions à acquérir par Madame Julie WALBAUM, correspond à 53 900 actions.

Cette acquisition définitive restait encore conditionnée au respect par la Directrice Générale de sa condition de présence jusqu'au 10 mars 2023.

Le Conseil, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a constaté que cette condition de présence avait bien été satisfaite, et a constaté la livraison définitive de 53 900 actions gratuites au bénéfice de Madame Julie WALBAUM en application du règlement de ce plan.

- 0 -